



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.328

OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence (2007-2009) est arrivé à échéance.

Conformément à la circulaire du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville en date du 05 juin 2009 et en accord avec l'ensemble de ses partenaires (*Etat / Conseil Régional / Communauté du Pays d'Aix / Caisse d'Allocations Familiales*), la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de reconduire pour une année supplémentaire sa politique volontariste de solidarité en direction des territoires les plus en difficultés et au service des habitants les plus fragilisés.

Cette reconduction est aussi motivée par les résultats positifs des bilans et évaluations menées tout au long de l'année 2009 ; les travaux d'évaluation ont permis de mettre en exergue la plus-value apportée par ce dispositif de péréquation et de solidarité territoriale, de souligner la qualité du partenariat avec le monde associatif mais aussi d'indiquer que cette politique de cohésion sociale et d'égalité des chances ne peut être amplifiée qu'en lien et en articulation avec les différents dispositifs de droit commun.

L'année 2010 est certes transitoire mais surtout charnière car elle nous permettra de préparer au mieux le nouveau contrat de développement social urbain de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur nos différents partenaires associatifs qui oeuvrent au quotidien auprès de nos concitoyens le plus en difficultés et qui ont par ailleurs répondu massivement à notre appel à projets lancé le 09 janvier dernier à la salle du Bois de l'Aune, en plein coeur du quartier du Jas de Bouffan.

En effet, plus de 154 projets ont été déposés par plus d'une centaine d'associations dans des domaines prioritaires tels que la Réussite éducative, la Culture, l'Insertion Sociale et Professionnelle, l'Accès aux Droits et la Prévention de la Délinquance.

Avant de valider cette première Programmation et décider de l'attribution de nouvelles subventions (*tableau ci-joint*), je souhaitais vous rappeler les principes qui régissent le CUCS de la Ville d'Aix-en-Provence, vous faire part des différents éléments bilanciaux de la Programmation 2009 et vous présenter les grandes lignes de l'Appel à Projets 2010 :

A) LES PRINCIPES FONDATEURS DU CUCS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE :

1) Trois grands territoires prioritaires représentant plus de 20% de la population aixoise :

- la ZRU du Jas de Bouffan qui fait partie des 215 quartiers du plan Espoir Banlieues,
- la ZUS de Beisson et son environnement, Pinette-Beauregard,
- la ZUS de Corsy et son environnement, Encagnane.

2) Cinq axes majeurs d'intervention au profit de ces territoires :

- L'Insertion, l'Accès à l'Emploi et le Développement Economique,
- L'Habitat et le Cadre de Vie,
- La Réussite Educative
- La Santé,
- La Citoyenneté et la Prévention de la Délinquance.

3) Des objectifs transversaux :

- L'Egalité des Chances,
- La lutte contre toutes les formes de discriminations,
- La participation et l'expression des habitants.

B) BILAN DE LA PROGRAMMATION 2009 EN QUELQUES CHIFFRES :

Grâce aux financements de l'ensemble des partenaires signataires (773 500 €), trois programmations ont pu se décliner en 2009 et ont permis de soutenir 101 projets fédérateurs et structurants portés par 62 opérateurs associatifs ; la majorité de ces projets s'étant déroulée sur le quartier du Jas de Bouffan (34%) avec une prééminence d'actions autour de la réussite éducative et de l'insertion sociale.

Quelques illustrations :

Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, ont été soutenues des actions telles que :

- Les ateliers de sensibilisation à l'emploi et l'insertion auprès des acteurs de proximité,
- Les chantiers insertion – embellissement qui ont permis de réinsérer 24 demandeurs d'emploi de longue durée,
- La remobilisation de 14 jeunes majeurs sortis du système scolaire sans diplôme qui reprendront leurs études et obtiendront une qualification qui leur permettra de s'inscrire durablement dans le monde du travail.

Dans le domaine de la Réussite Educative : de nombreuses expérimentations ont vu le jour autour de l'appui à la fonction parentale, de la sensibilisation à la lecture et à l'écriture avec pour exemple les actions telles que la semaine du livre, le médiabus réveille les quartiers, des livres qui relient mais aussi les ateliers “ coup de pouce ” développés en partenariat avec l'Education Nationale mis en place il y a quelques mois dans de nombreuses écoles élémentaires du Jas de Bouffan et d'Encagnane.

Se sont également déclinés sur l'ensemble des territoires prioritaires, de multiples actions favorisant le lien social et la participation des habitants (*fêtes de quartier, animations sportives de proximité...*).

Parallèlement nous avons, avec le soutien des partenaires, modernisé les locaux de nombreux équipements de proximité (nouveaux locaux pour l'ASC le Calendal, pour le centre socioculturel Aix-Nord, l'extension de l'Association Alphonse Daudet à la Pinette...).

C) NOTRE STRATÉGIE POUR LE CUCS 2010 :

- Une consolidation des actions structurantes développées durant le CUCS 2007-2009,
- Une intervention plus massive sur les territoires les plus en difficultés (*ZRU du Jas de Bouffan*),
- Une attention particulière aux projets “ allant au devant ” des habitants les plus fragilisés en particulier dans le domaine de l'Insertion, de l'Emploi et de la Prévention de la Délinquance,
- Un soutien et un accompagnement des associations de proximité (*centres sociaux, équipements de proximité...*), véritables pivots de la cohésion sociale,
- Une démarche de diagnostic et d'évaluation permettant d'élaborer des projets de territoire et de construire le nouveau CUCS de la Ville d'Aix-en-Provence.

Mais aussi une mobilisation du Droit Commun et une complémentarité accrue avec les dispositifs qui amplifient notre politique de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances avec une articulation et une collaboration étroite avec :

- Les projets de Rénovation Urbaine de Corsy et Beisson (2010-2014),
- Les programmes d'actions triennaux des Ministères en particulier ceux de l'Éducation Nationale (*soutien aux enfants en difficulté, accompagnement éducatif au sein des établissements...*) et ceux de la Culture et de la Communication (*offre culturelle d'excellence dans les quartiers...*),
- La CAF dans le cadre de la convention des Centres Sociaux des Bouches du Rhône (*pérennisation des référents femmes-familles et jeunes des structures, optimisation du fonctionnement des ALSH dans le cadre de la nouvelle politique tarifaire...*),
- Des dynamiques culturelles de grande ampleur telles que Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture.

Nos priorités majeures :

- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire en complémentarité avec les dispositifs de l'Éducation Nationale et en concertation avec la communauté éducative.
- Lever les freins à l'emploi en nous attachant tout particulièrement à favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion des Jeunes.
- Développer une offre culturelle d'excellence dans les quartiers en tenant compte de la dynamique de Marseille-Provence 2013.
- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant en place une Charte de gestion urbaine de proximité et en accompagnant, par des actions de sensibilisation, les habitants aux projets de rénovation urbaine.

Mais aussi, dans le cadre du nouveau Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), de multiplier les actions pour agir contre la délinquance des mineurs et favoriser l'accès aux Droits et à la Justice de proximité.

Conformément à cette stratégie et compte tenu de nos priorités, le Comité de Pilotage du CUCS, réuni le 09 Mars dernier, a sélectionné, dans le cadre d'une première programmation, de nombreux projets innovants permettant de toucher et mobiliser les publics les plus fragilisés.

Une deuxième programmation vous sera également soumise lors d'un prochain Conseil Municipal qui nous permettra de soutenir de nombreux projets autour de l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.

Ces propositions ont été validées en date du 23 mars 2010.

En conséquence, mes Chers Collègues, vous voudrez bien :

- **ADOPTER** la première programmation du CUCS 2010, détaillée dans le présent rapport ;
- **DECIDER** l'attribution des subventions proposées dans le tableau joint en annexe ;
- **APPROUVER** les avenants correspondants ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, Madame l'Adjoint, déléguée à la Politique de la Ville à les signer ainsi que tout document y afférent ;
- **DIRE** qu'elles seront imputées sur la ligne des subventions 92 824 6574 1739 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.328 - PREMIÈRE PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
2010**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TABLEAU 1ERE PROGRAMMATION CUCS 2010

OPERATEUR	ACTION	Subvention attribuée en 2008	Subvention attribuée en 2009	Proposition 2010
Maison Quartier la Mareschale	Dons et échanges	2200	1000	1000
	Rencontre festive de voisinage	5000	5000	5000
	Expression Slam	0	0	1200
ASTI	Insertion socio-culturel, familles origine étrangère	3400	6000	6000
ACS Le Calendal	Promotion du Cadre de Vie, participation des habitants	2500	1500	1500
Secours Catholique	Aide à l'orientation	3000	3000	1000
Centre socio-culturel La Provence	Soutien à la parentalité	3400	3400	3400
	Arts culture et Festes	2700	2500	1500
	Soutien Adultes Familles	6000	6000	4500
Fragments	Les mots à la bouche	0	0	2000
Centre de Gestion Albert CAMUS	Dynamique éducative	4500	6000	1000
	Accompagnement des familles	2400	1000	1000
	Médiation sociale et culturelle (lien et mixité)	4700	5000	1500
	Animation en pied d'immeuble	0	0	1000
	Animation Coordination	11500	11500	9500
Centre socio-culture Aix-Nord	Mise en place accompagnement et actions direction des jeunes en difficulté	5100	4000	2000
	Droit des femmes, citoyenneté et intégration	6000	6000	5000
	Réussite éducative	2500	0	4500
	Evènement pour la valorisation du cadre de vie	2500	1500	1500
	Prévention santé	2000	2000	1000
ASEAD	Animation-coordination	11500	11500	13000
	Citoyen de demain	3000	2500	1000
	Mobilisons nos territoires	2100	2000	1000
AEC Paul Cézanne	Animation du livre pour les enfants du quartier	500	1000	2000
Alliance Sportive Nord Aix	Action sportive de proximité	2200	2500	4000
ACAN	Atelier de peinture dans la rue	1300	0	700
Eve lève toi	Sensibilisation femmes, personnes âgées et enfants	2200	2000	2000
Association des Travailleurs Maghrébins de France	Promotion de la citoyenneté	3000	3000	3000
	Actions Educatives enfants/jeunes	3400	3000	3000
	Accompagnement ENAF	1000	1000	1000
Médiance 13	Plateforme PSP Jas	10000	10000	11000
Anonymal	Plateau participatif	0	0	2000
CIGQ du JAS de Bouffan	Rencontres Police/Habitants	0	0	1000
Ecole des parents et des Educateurs	Parentalité Scolarité	5000	5000	2500
Club Les hippo	Sport rencontre lien social	2500	2500	1000
Boxing Club	Rencontre et lien social à la pratique de la boxe	0	2000	4000
Airelles vidéo	Atelier d'image les Amandiers	1300	0	500
JABIR	Secteur Adolescents	2600	3000	4000

TABLEAU 1ERE PROGRAMMATION CUCS 2010

	Femmes familles et parentalité	1300	2300	1500
	Autour de l'éducation	3400	3500	3000
Trafic d'Arts	Ma ville est un grand livre	3800	1500	1500
	Atelier théâtre et la babel heureuse	2500	2500	1500
Lis Relie	Groupe passerelle	2300	1500	800
Compagnie La Variante	Théâtre enfants adolescents	0	1500	1500
Théâtre des 4 Dauphins	Théâtre O Jas	1000	0	1000
Centre socioculturel Les Amandiers	Médiation culturelle et artistique	0	0	1500
	L'Art dans la rue	1700	1500	2000
	Fête et animation de quartier	1700	1000	1000
	Se sentir bien	1300	1500	2000
	Jeunes acteurs	0	2500	1500
	Coups de pouce	0	2100	2000
	Point familles	6000	6000	4500
	Matinée sportive	3000	2500	3000
Atelier Jasmin	Créations de femmes	3000	3000	4000
ARES	Espace permanent insertion	10000	10000	3000
ADREP IE	Chantier Embellissement	20000	20000	10000
ADIE	Accompagnement et financement à la création d'entreprise en situation précaire	3000	3000	2000
ADDAP 13	Chantiers jeunes éducatifs	2500	0	4000
Centre socioculturel la Grande Bastide	Actions citoyennes	7500	7500	6000
PAEJ	Une démarche	4000	4000	3000
La Minothèque	Des livres qui relient	6000	6000	6000
EJ 13	Animation sportive de proximité	1000	3000	5000
Sport pour Tous	Sport de proximité	0	5000	5000
Culture du Coeur	Projet coopératif d'accès à la culture	5000	5000	3000
ASLYA	Point écoute femmes	5000	5000	5000
	Petit dèj à thème	1000	1000	1000
CODES 13	Santé des enfants et des familles sur la Ville d'Aix	0	0	1000
Union des Centres Sociaux	Journée de la Femme	0	0	1500
Centre Social ALOTRA	Projection débat des gens du voyage	0	6000	3000
L'Enfant Demain	Action parents/enfants	0	0	1000
Club Sportif des Lauves	Sensibilisation à la pratique sportive	0	0	3000
TOTAL	LIGNE BUDGETAIRE N° 928 24 6574 1739			206 600

**Avenant n°1 à la Convention entre l'Association de gestion Albert Camus
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et

l' Association de gestion Albert Camus située rue des vignes – Cité Corsy – 13090 AIX EN PROVENCE, représentée par son Président en exercice
Dénommée « l'Association »

Article premier :

Une convention triennale de partenariat (2010-2012) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 2009. celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à cet équipement de proximité et a fixé par délibération 2009.1348 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **28 000** Euros et ses modalités de versement.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **14 000** Euros suivant la ventilation suivante :

- 9 500 Euros pour le projet « Animation coordination »
- 1 000 Euros pour le projet « Dynamique éducative »
- 1 500 Euros pour le projet « Médiation culturelle et fête »
- 1 000 Euros pour le projet « Animation d'immeuble »
- 1 000 Euros pour le projet « Accompagnement famille ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **42 000** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président

**Avenant n°1 à la Convention entre l'Association socio-éducative Alphonse Daudet
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et,

l' Association socio-éducative Alphonse Daudet située 2 avenue de Beauregard - 13100 AIX EN PROVENCE, représentée par sa Présidente en exercice
Dénommée « l'Association »

Article premier :

Une convention triennale de partenariat (2010-2012) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 2009. celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à cet équipement de proximité et a fixé par délibération 2009.1348 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **28 000** Euros et ses modalités de versement.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **15 000** Euros suivant la ventilation suivante :

- 13 000 Euros pour le projet « Animation coordination »
- 1 000 Euros pour le projet « Citoyen demain »
- 1 000 Euros pour le projet « Mobilisons nos territoires ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **43 000** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°1 à la Convention entre l'Association Sportive et Culturelle Le Calendal
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et

l' Association Sportive et Culturelle Le Calendal située – 5 boulevard du Docteur Schweitzer -
13090 AIX EN PROVENCE, représentée par sa Présidente en exercice
Dénommée « l'Association »

Article premier :

Une convention triennale de partenariat (2010-2012) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 2009. celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à cet équipement de proximité et a fixé par délibération 2009.1348 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **28 000** Euros et ses modalités de versement.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **1 500** Euros suivant la ventilation suivante :

- 1 500 Euros pour le projet « Promotion du cadre de vie »

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **29 500** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs entre le centre social ADIS Les Amandiers
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins des présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et,

le Centre social ADIS les Amandiers situé Allée des Amandiers quartier du jas de Bouffan 13090
AIX EN PROVENCE, représenté par sa présidente en exercice
Dénommé « le centre social »

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). Celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et fixe par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054 Euros** et ses modalités de versement, et une subvention pour l'Action Jeunes de **7 370 Euros**.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **17 500 Euros** suivant la ventilation suivante :

- 1 500 Euros pour le projet « Médiation culturelle »
- 2 000 Euros pour le projet « l'Art dans la rue »
- 1 000 Euros pour le projet « Fête et animation de quartier »
- 2 000 Euros pour le projet « Se sentir bien à sa place de parent »
- 1 500 Euros pour le projet « Jeunes/acteurs »
- 2 000 Euros pour le projet « Coups de pouce »
- 4 500 Euros pour le projet « Point famille »
- 3 000 Euros pour le projet « Matinées sportives »

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010, s'élève, à ce jour, à **73 924 Euros**.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs entre le centre social Aix Nord
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre.

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 26 juillet 2009.

Dénommée « la Ville »,

Et.

le Centre social Aix Nord situé Ancienne école Maternelle Les Lauves 2 – Allée des Peupliers - 13090 AIX EN PROVENCE, représenté par son Président en exercice

Dénommé « le centre social »

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054** Euros et ses modalités de versement, et une subvention pour l'Action Jeunes de **7 370** Euros.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **14 000** Euros suivant la ventilation suivante :

- 2 000 Euros pour le projet « Mise en place accompagnement jeune en difficulté
- 5 000 Euros pour le projet « Droits des femmes »
- 4 500 Euros pour le projet « Réussite Educative »
- 1 500 Euros pour le projet « Evènement pour la valorisation du cadre de vie »
- 1 000 Euros pour le projet « Prévention santé ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **70 424** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président

**Avenant n°1 au Contrat d'Objectifs entre le centre social La grande Bastide
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et,

le Centre social La grande Bastide situé Avenue du square – Quartier Val saint André - 13100 AIX EN PROVENCE, représenté par son Président en exercice
Dénommé « le centre social »

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054** Euros et ses modalités de versement, et la subvention pour l'Action Jeunes de **7 370** Euros.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **6 000** Euros suivant la ventilation suivante :

- 6 000 Euros pour le projet « Action citoyenne bénévole ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **62 424** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président

**Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs entre le centre social La Provence
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et,

le Centre social La Provence situé Avenue Maréchal Juin - 13090 AIX EN PROVENCE, représenté par sa Présidente en exercice
Dénommé « le centre social »

Article premier :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054** Euros et ses modalités de versement, et la subvention pour l'Action Jeunes de **7 370** Euros.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **9 400** Euros suivant la ventilation suivante :

- 3 400 Euros pour le projet « Soutien à la parentalité »
- 1 500 Euros pour le projet « Arts, Culture et Festes »
- 4 500 Euros pour le projet « Soutien adultes ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **65 824** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs entre la Maison de quartier La Mareschale
et la Ville d'Aix en Provence.**

Entre

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilité aux fins présentes, par le Conseil Municipal du
Dénommée « la Ville »,

Et

la Maison de quartier La Mareschale située 27 avenue de Tübingen - 13090 AIX EN PROVENCE,
représentée par sa Présidente en exercice
Dénommée « la Maison de quartier »

Article premier :

Une convention triennale (2008-2010) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 22 octobre 2007. celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à La Maison de quartier et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **63 000** Euros et ses modalités de versement.

Article deuxième :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de **7 200** Euros suivant la ventilation suivante :

- 1 000 Euros pour le projet « Dons et échanges »
- 5 000 Euros pour le projet « Rencontre festive de voisinage »
- 1 200 Euros pour le projet « Expression Slam ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **70 200** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour la Maison de quartier,
La Présidente